
ACHESON, Keith et Christopher MAULE. « Convention on Cultural Diversity ». *Journal of Cultural Economics* 28, (2004): 243-256.

Cet article, paru alors que les travaux menant à l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles étaient en cours, se penche sur l'ébauche de l'instrument juridique, proposée par le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC), en février 2004. Les auteurs relèvent les principales lacunes du document, soit, l'absence de mesures coercitives et d'un mécanisme de règlement des différends efficaces. En somme, le traité ne comporte pas les éléments nécessaires qui rallieraient les opposants au projet et leur permettraient de retirer des gains de leur adhésion à ladite Convention.

Ce point de vue est particulièrement intéressant puisqu'il remet en question les motivations des défenseurs du projet. On y émet l'hypothèse que la Convention ne sert qu'à faire contrepoids lors des négociations sur la libéralisation des services tenues sous les auspices de l'Organisation mondiale commerce. En ce sens, l'argumentaire insiste sur le fait que ce forum serait plus approprié pour établir les règles définissant les possibilités de conserver des politiques culturelles, tout en accordant des concessions, d'un autre côté.

Se questionnant également sur l'articulation prévue des dispositions de la future Convention avec les autres instruments juridiques, les auteurs posent un regard qui permet d'évaluer la situation sous un angle différent.

Enfin, il est pertinent de prendre connaissance de ce texte puisqu'il fait état des préoccupations de certains acteurs engagés dans le processus et permet d'évaluer leur responsabilité dans l'élaboration de l'instrument juridique. On y constate le rôle significatif qu'ont joué les regroupements représentant les défenseurs du projet de Convention et leurs efforts à faire progresser l'adoption de cet instrument.

Jacinthe Gagnon, M.A.
Relations internationales